



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/10/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures trente, le conseil municipal de la commune de Leuc dument convoqué s’est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Marie Jordy.

Présents : C.Tharin – JM Jordy – A. Vaquié - D. Delmon- K. Bitton - H. Cases – M. Alquier - C.Roux - : E. Debez - M. Grasa-Lazaro – C. Barbier

Procurations : R.Castan à C.Tharin

Absents excusés : R.Castan

Secrétaire de séance : Céline Roux

Date convocation : 17/10/2024

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2024 qui est approuvé 11 voix + 1 abstention

Monsieur le Maire a invité Mr Benjamin Deville à présenter au Conseil Municipal le projet final d’échanges de terrains avec le domaine Saint-Charles. Cet échange concerne environ 7 hectares de terrain pour chacune des parties.

Ordre du Jour :

1 –Demande de subvention au syaden pour la rénovation éclairage public

Mr le Maire expose à nouveau les conclusions du diagnostic sur l’éclairage public fait par le Syaden en 2023.

L’une des conclusions insiste sur la vétusté du parc de luminaire et les luminaires sont à remplacer à court terme, idéalement sur trois ans. et notamment les luminaires équipés de source BF.

Une première tranche a été subventionnée en 2024 et les travaux programmés début 2025.

Mr le Maire souhaite demander une subvention au Syaden pour la deuxième tranche pour un montant estimé de travaux de :

- 25 503.20 € HT soit 30 603.84 € TTC

Devis établi par l’entreprise ROBERT à Pomas.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide d’autoriser Mr le maire à demander une subvention au Syaden pour la rénovation de l’Eclairage Public tranche 2 pour un montant HT de 25 503.20 € et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document relatif à cette demande.

VOTE – POUR : 12 - Contre : 0

2 – Modification du tableau des effectifs

Le Maire , rappelle à l’assemblée :

Conformément à l’article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 octobre 2023,

Le Maire propose à l’assemblée,

Suite au départ en retraite de Monsieur Jean-Marc CICUTO le 1er mai 2023, son poste d’adjoint technique territorial temps complet reste non pourvu ;

Suite au départ de Mr Jean-Claude KAZMARECK le 1er avril 2024, son poste d’agent de maîtrise à plein temps reste non pourvu ;

Suite à la création d’un poste d’adjoint technique territorial a temps non-complet (29h) le 25 octobre 2023, d’adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Agents titulaires

Emplois	Catégorie	Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu	Durée Hebdomadaire
<u>Secteur administratif</u>				
Adjoint admin territorial principal 2ème classe	C	1	1	Temps non complet
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	Temps complet
Adjoint administratif territorial	C	1	0	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	Temps partiel
Rédacteur	B	1	1	Temps complet



Secteur technique				
Agent de maîtrise	C	1	0	Temps complet
Agent de maîtrise principal	C	1	0	Temps complet
Adjoint technique territorial	C	1	1	Temps complet
Adjoint technique territorial	C	1	0	Temps complet
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Adjoint technique territorial	C	1	0	Temps non complet (28,61 h)
Adjoint technique territorial	C	1	1	Temps non complet (29h)
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	0	Temps non complet (28,61 h)
Secteur social				
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1	Temps complet
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	0	Temps complet

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter le tableau des emplois comme présenté ci-dessus

VOTE POUR :12 – CONTRE : 0

3- Aménagement et sécurisation traversée de Leuc : signature d'une convention avec le Département de l'Aude

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse d'agglomération de Leuc sur la RD 104, une autorisation de travaux doit être sollicitée auprès du Département, gestionnaire de la voie ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu les dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment les articles 3 et 5 ;
Vu le Code général de la propriété de personnes publiques, et notamment l'article L 3112-1 ;
Madame la Présidente du Conseil Départemental demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'aménagement relative à l'aménagement de l'entrée de Leuc. Celle-ci a pour objectif de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux sur le Domaine Public Routier Départemental et définir les responsabilités des deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite la conclusion d'une convention d'aménagement en vue de la réalisation des travaux par la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération.

VOTE POUR :12 – CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Concernant le projet d'échanges de terrains entre le Domaine Saint-Charles et la Mairie, le conseil a validé la configuration de cet échange. Le cabinet de géomètre et le notaire devront finaliser le dossier. Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil.
- Afin de permettre des travaux sur les terrains qui permettent d'accéder au nouveau lotissement d'Hectare, le commune devra acquérir lesdits terrains. Une discussion a été engagée auprès du propriétaire et une proposition sera amenée à être débattue lors d'un prochain conseil.
- Mr le Maire informe le conseil qu'une simulation du Plan communal de Sauvegarde lors d'intempéries notamment ou d'incendie sera effectuée le samedi 16 novembre 2024 en présence de tout le conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45